Noms et adresse locataires :

RECOMMANDEE

Préfecture du district d’Aigle

Commission de conciliation

Place du Marché 2

1860 Aigle

................................, le..............................

**Défauts de la chose louée – consignation de loyer – réduction de loyer**

**Immeuble sis………………………………………………. Appartement …………………………………………………….**

Monsieur le Préfet,

Madame, Monsieur les assesseurs,

En vertu du bail produit en annexe, nous sommes locataires de l’appartement cité en titre.

Le/les bailleur-s est/sont à notre connaissance ………………………………………………………………représenté-s par ……………………………………………………………….

En date du ..............................., nous avons signalé par écrit à notre bailleur que notre appartement souffrait de défauts dont nous avons demandé la réparation dans un délai échéant au .................................

Dans le même courrier, nous lui faisions savoir que, faute d'exécution de ces travaux (ou sans nouvelles de sa part), nous consignerions notre loyer.

A ce jour, les défauts ne sont pas éliminés. Pour cette raison, nous avons consigné le loyer du mois de ………………………….

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à votre autorité de tenter la conciliation, voire rendre une proposition de jugement dans le sens des conclusions suivantes :

1. La demande est recevable.
2. Ordre est donné au bailleur d’éliminer immédiatement les défauts suivants :

* …
* etc

1. Une réduction de loyer de ………. % est accordée dès le ………………………….jusqu'à l'élimination complète des défauts.
2. Les loyers ne seront déconsignés qu'après l'élimination complète des défauts, jusqu'à concurrence de la réduction de loyer accordée.

Souhaitant être assistés par l’ASLOCA, nous vous saurions gré de bien vouloir convoquer les parties un mardi après-midi.

Dans l'attente de votre convocation, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, Madame, Monsieur les assesseurs, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Signatures des locataires figurants sur le

bail + cas échéant, conjoint non-titulaire

et/ou garant

Annexes : copie du bail à loyer, courriers, preuve consignation de loyer, preuve des défauts

*\*Le cas échéant vous devez vérifier l’identité exacte de votre bailleur : propriétaire-s ? Héritiers (+év. Exécuteur testamentaire) ? usufruitier ? Vous trouvez ces informations auprès du registre foncier et/ou justice de paix (cas d’héritiers). Par ailleurs, nous vous recommandons également de poser la question par écrit à votre gérance.*